www.solidairesidd.com
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
03 29 76 78 42 - 02 32 23 45 76

CAP des TSEI du 24 octobre 2019
Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

Solidaires I.D.D. ne peut que s'élever contre la faiblesse récurrente du « dialogue social » en général qui apparaît comme une parodie de concertation au sein, par exemple, du comité technique d'administration centrale. Concertation pourtant essentielle en cette période de profondes réformes et dont les conséquences vont être terribles pour les agents.es et pour les missions de services publics de proximité.

Action Publique 2022, dont la finalité est la réduction drastique des dépenses budgétaires et celle du nombre de fonctionnaires, se poursuit avec la publication de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

- Les comités techniques et les CHSCT vont disparaître pour laisser la place à des comités sociaux d'administration.

- Les Commissions Administratives Paritaires, seules instances de concertation traitant de situations individuelles, voient l'ensemble de leurs prérogatives, disparaître. Dès le 1er janvier 2020, cela s'appliquera pour les actes de gestion concernant la mobilité, l'année suivante arrivera le tour des promotions (tableaux d'avancement et liste d'aptitude).

Le rôle des représentants du personnel est pourtant essentiel sur ces cas individuels de part leur connaissance des agents et en défendant leur dossier devant l'administration. La suppression des instances actuelles de « dialogue social » va entraîner une gestion opaque des situations, notamment au profil, et ainsi priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

- Les restructurations qui accompagnent la disparition de certains services laissent les agents abandonnés à leur sort de trouver par eux-mêmes de nouveaux postes, quand ils en trouvent, notamment dans les anciens chefs-lieux de région :

- ainsi la restructuration des services en charge du développement économiques dans les pôles 3E des DIRECCTE avec la disparition de certaines missions dévolues aux IIM et TSEI et pour les agents.es, dont le poste est supprimé, des mobilités contraintes.
- la transformation des administrations centrales et leurs nouvelles méthodes de travail en « mode projet » avec en ligne de mire la réduction du nombre d'instances et de commissions qui leurs sont rattachées. Par ailleurs, la circulaire du 5 juin 2019 du premier ministre précise que certaines fonctions ou missions puissent être intégralement délocalisées en région, ce sont donc de nouvelles restructurations à venir qui impacteront d'autres agents.

- Par ailleurs, la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État précise une liste de réorganisations à venir comme la fusion DIRECCTE / DRJSCS, le regroupement sur un site unique des unités départementales des DREAL et des DDT(M) et la création de secrétariats généraux communs au niveau des départements sous la coupe des préfets.

Toutes ces réorganisations de services en cours ou à venir, avec leurs lots de postes supprimés, occasionnent des reports de charge sur les effectifs restants. Cela est anxiogène et génère des risques psycho-sociaux importants pour les agents impactés.

Solidaires I.D.D. est très préoccupé par l'avenir, notamment des corps techniques gérés par la DGE, et craint leur disparition à l'issue d'une nouvelle transformation.

Solidaires I.D.D. renouvelle, dans cette CAP du corps des TSEI, ses demandes récurrentes :

- Augmenter le volume des promotions, à ce jour beaucoup trop faible, pour permettre un déroulé de carrière satisfaisant, en particulier pour l'accession au 2e grade.
- Intégrer le 1er grade dans le 2e grade.
- Garantir aux agents en situation de MAD un déroulé de carrière identique à ceux restés dans les services. Cela passe par des examens professionnels adaptés aux métiers de ces agents, pour le tableau d'avancement au 3e grade par des conditions de nomination dans la structure d'accueil sans retour sur des missions cœur de métiers.
- Renouveler la charte de gestion du corps des TSEI. Dans ce cadre, Solidaires I.D.D. rappelle sa proposition émise lors des travaux sur la refonte des règles de gestion de **pouvoir promouvoir sur place** les agents compte tenu des évolutions enregistrées ces dernières années.
- Améliorer les conditions d'accès au corps des IIM qui sont des plus difficiles.
- Exclure le corps des TSEI du dispositif lié au RIFSEEP.
- Donner de la lisibilité à notre avenir, nos missions et notre maintien au sein des ministères financiers.
- Renouveler la convention de gestion entre les MEF et le MTES dans son écriture de 2012 sans la limiter aux seules prestations d'action sociale.

Je vous remercie de votre attention.